

SYNOPSIS DE LA THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES DE M. KAKAI Hygin

Directeur de thèse : Professeur Théodore HOLO, Président de la Haute Cour de Justice du Bénin

La présente recherche s'intitule : « **Le vote ethnique au Bénin : contribution à une étude sociopolitique de l'élection.** » Le vote est l'exercice constitutif de la souveraineté. En démocratie, c'est l'acte par lequel le citoyen choisit ses gouvernants. D'un point de vue de la citoyenneté (elle a trait aux relations entre individus et le pouvoir dans une société démocratique), c'est un droit inaliénable qu'il faut analyser à l'épreuve des faits électoraux.

En effet, la dynamique politique notamment électorale se heurte à des constances. Ethnie, région, terroir sont des déterminants qui marquent le jeu des acteurs politiques. Dans toute analyse sociale et politique, la figure de « l'ethnie » et/ou de la « région » s'interpénètre. Pour l'historien Jean-Pierre Chrétien, la problématique de l'ethnie devient l'enjeu d'un débat idéologique sur les conditions de la démocratie en Afrique. Les uns vont décrire ce type de clivage comme porteur de solidarités, de cultures politiques adaptées, de mouvements sociaux contestataires; d'autres vont insister sur l'aliénation postcoloniale. L'ethnicité devient donc un fait qu'on pourrait manipuler lors des échéances électorales. La politisation des identités se fait socialement (construit social) et se cristallise politiquement.

En empruntant l'approche d'analyse du politologue franco-roumain Sergiu Miscoiu, **le premier niveau de la problématique** est lié à la possibilité de mettre en relief la correspondance entre les principes défendus par la démocratie moderne et ceux issus de la tradition culturelle des groupes qui venaient de se constituer en nations. **Le second niveau** est lié à la capacité de la science politique d'analyser la manière des groupes ethniques de se structurer et de se représenter politiquement. D'où **la question de recherche** suivante : à partir des paradigmes explicatifs de la sociologie électorale, comment peut-on conceptualiser le vote ethnique comme la légitimation d'une **offre électorale**¹ de type déterministe, économique et rationnel ?

¹ Elle suppose la configuration électorale c'est-à-dire la consultation, les modes de scrutin, les candidats, les partis, les enjeux, la campagne ; la stratégie électorale et la conjoncture. Elle présente donc des opportunités de captation de ressources.

L'**objectif général** de la présente recherche est donc d'« étudier, dans une perspective à la fois diachronique et synchronique, la pratique du vote ethnique au Bénin.» Ainsi, l'**hypothèse générale** qui sous-tend ce travail est que « le vote ethnique au Bénin fait appel à un champ social et à l'expression du politique où électeur, acteur de partis politiques et de la société civile interagissent et en fonction des sentiments d'appartenance ethnique, des intérêts individualistes et ethnoclientélistes.»

La justification de la présente étude s'explique donc par le fait que si l'ethnicité politique est abordée par nombre de chercheurs tels que **Maurice AHANHANZO-GLELE, Honorat AGUESSY**, aucune étude n'est consacrée à part entière au vote ethnique au Bénin. La présente recherche se propose ainsi de faire une réflexion holiste sur les préférences du vote ethnique ; elle reste une contribution significative à la science politique. Elle emprunte les ressources et concepts de l'histoire sociale et politique, de la socio-anthropologie, des statistiques, de l'économie et des sciences juridiques.

D'un **point de vue méthodologique**, elle obéit aux principes généraux des sciences sociales notamment politiques et des sciences juridiques :

- L'analyse documentaire a permis de faire l'état de la question et de poser les hypothèses de travail;
- A partir des guides d'entretien, l'analyse qualitative a permis de mettre en relief le discours des acteurs;
- A l'aide du questionnaire destiné aux 1229 électeurs interrogés et d'autres données statistiques, la prévalence du vote ethnique, la fréquence des scores électoraux et le niveau de fractionnement ethnique ont été déterminés ;
- L'histoire de vie « politique » est d'une utilité dans la mise en exergue de l'expérience individuelle concrète d'électeurs en matière de vote ethnique voire ethnoclientéliste.

Le dépouillement des données empiriques et celles issues de la revue de littérature sont à la base de l'analyse des données de la recherche. Cette analyse révèle que d'une part, les fondements du vote ethnique sont profonds et l'autochtonie du fait politique avant le renouveau démocratique est d'une certaine évidence, d'autre part,

le vote ethnique dans le renouveau démocratique est un comportement électoral non négligeable.

En fait, si dans la perspective husserlienne, toute conscience est conscience de quelque chose, on peut en déduire que **les causes de l'ethnisation de l'arène politique sont profondes**. L'étude du peuplement de l'actuel Bénin révèle qu'il existait des frontières ethniques qui séparaient les unités culturelles les unes des autres. Parlant du système politique russe, Alain BLUM et Eléna FILIPOVA diront que "La terre appartient à ceux qui en sont les « titulaires », les autres en sont simplement des habitants, voire des hôtes".

De l'historicité des ethnies, l'approche démographique montre que le poids statistique des ethnies ne s'égalise pas au point où l'on retrouve des groupes socioculturels dominants (c'est-à-dire majoritaires) sans forcément que d'autres minoritaires en soient dominés. Près de 4 citoyens béninois sur 10 sont du groupe socioculturel "Fon et Apparentés" et sont majoritairement ou minoritairement représentés dans presque tous les départements du Bénin. Tandis que les Dendi et Apparentés sont plus que minoritaires. Une fois encore, nous sommes du même avis que Alain BLUM et Eléna FILIPOVA qui pensent que "les individus appartenant à un même groupe ethnique (indépendamment de sa taille) se trouvent dans une situation socialement majoritaire résidant sur « leur » territoire ethnique, et dans une situation socialement minoritaire sur le reste du territoire national". Cependant, **le paysage social reste multiethnique mais dynamique**. Autrement dit, malgré le fait que la démocratie soit représentative d'où à plus de 50% des voix, un candidat à l'élection présidentielle est déclaré vainqueur et que les groupes socioculturels du Sud font 66,70% de l'ensemble de la population béninoise, les élections démocratiques montrent que le vote ethnique n'est pas unilatéral et statique.

D'un point de vue de la socio-anthropologie, un fait qui constitue l'essentiel de l'ethnie est la langue. On reconnaît facilement une entité ethnique à partir d'une langue. **L'identité ethnique résulte donc d'une formation de la pensée, d'un produit historique et culturel**. De fait, en Afrique noire, voire en Europe centrale et orientale, la représentation du réel et de l'irréel est fortement ancrée dans des représentations sociales de l'ethnie. Des clivages interethniques existent donc au

Sud et au Nord Bénin et entre les deux entités géographiques, on peut noter également des clichés.

Ces différenciations ethniques s'expliquent essentiellement par les séquelles qui résulteraient des dominations des peuples du Danxomè au Sud et des Wassangari alliés des Baatombu au Nord du Bénin. Des puissances dominantes sont de véritables sources de conflits ethniques qu'ils soient latents ou manifestes.

En outre, l'ethnicité fait appel à d'autres variantes telles que le régionalisme et la logique du fils du terroir. Si le régionalisme est l'exclusivité accordée aux individus d'une région donnée, le terroir est une donnée à géométrie variable c'est-à-dire une réalité fluide qui peut s'élargir ou se rétrécir selon le type d'élection. **Le terroir est un identifiant géographique** qui fait de l'individu, l'être qui, politiquement exerce une influence sur son milieu d'origine, son milieu d'appartenance ethnique et de vie quotidienne.

Analysant l'autochtonie du fait politique avant le renouveau démocratique, la présente recherche révèle que quelque soit le mode de désignation des gouvernants dans l'Afrique notamment dans le Bénin précolonial, l'ethnicité n'était pas un déterminant. L'ethnopolitique n'existait donc pas dans les traditions africaines. De ce fait, nous soutenons l'idée selon laquelle l'ethnicité politique est une invention coloniale. Elle a été soigneusement manipulée par le colonisateur tant qu'il s'agit de l'administration française ou de l'*indirect rule* britannique.

De même, le vote dans les colonies françaises, au lendemain des indépendances et les différents régimes politiques qui s'étaient succédés ont fait preuve de mobilisation politique sous fond ethnique au point où on assistait à une fragmentation de la citoyenneté. S'inscrivant dans la logique de Georges Balandier, ce désordre politique engendre de nombreux coups d'Etat qui, cependant, se retrouvent dans les arcanes ethniques du pouvoir politique. Peut-on dire que de ce désordre, naît un nouvel ordre politique?

L'option idéologique marxiste-léniniste faite après le coup d'Etat du 26 octobre 1972 au Bénin permettait de relever un défi ethnique qui consistait à la réalisation d'une neutralité ethnique dans l'arène politique et au sein de la société toute entière. Mais,

la désethnicisation de l'arène politique conduisant à la naissance du concept d'équilibre régional peut davantage renforcer l'ethnicité d'une part (En Europe de l'est, on parle de la roumanisation, de la bulgarisation, de la russification, etc.) ou d'autre part n'est qu'une forme de théâtralisation atténuant les différences ethniques sans pouvoir les faire disparaître (cas du Bénin). Autrement dit, le régime révolutionnaire n'a pas pu désethniciser l'arène politique car la prégnance des logiques de terroir était encore forte.

Toutefois, la transcendance ethnique à travers la conférence nationale souveraine (CNS) et le référendum constituant de décembre 1990 sont à l'actif de l'instauration de la transition démocratique au Bénin. **Mais, le vote à l'ère démocratique n'est-il pas un vote ethnique ?**

La critique du droit des élections révèle que la carte électorale obéit à une subdivision ethnique voire régionale puisque les circonscriptions électorales ne sont rien d'autre que la résultante des champs culturels. De plus, l'espace ethnique est empiriquement le cadre de référence de création des partis politiques. **La géosociologie électorale confirme cette tendance.** Cette ethnorégionalisation du vote est le produit des stratégies politiques développées par des courtiers électoraux négociant l'offre électorale dans un espace territorialisé. Il en est de même de la campagne électorale qui est, par excellence, le lieu de communication ethnique.

Cependant, **le vote ethnique a aussi une explication économique.** Cette explication va de la simple raison de subsistance (la pauvreté) à des phénomènes très complexes tels que l'existence d'un circuit communautaire de financement politique, le don électoral, l'échange, le clientélisme, l'ethnoclientélisme et la corruption électorale territorialisée. Nous concluons que le vote ethnique a essentiellement une valeur d'échange-don plutôt qu'une valeur d'usage à cause de l'intentionnalité de l'acte de l'un et de l'autre.

Le vote ethnique **c'est également une question de rationalité électorale** c'est-à-dire qu'il s'agit contrairement à ce qu'on pourrait croire d'un choix rationnel. Indépendamment des intérêts économiques, la perspective actionniste et interactionniste permet de comprendre que l'électeur peut faire ses propres calculs et prendre une marge de manœuvre vis-à-vis de l'identification partisane. Au sein d'une

territorialité, il en est de même de **l'électeur non conformiste** qui prend une distance vis-à-vis du fait communautaire pour opérer un vote non ethnique pour telle élection et capable de revenir sur sa décision pour tel autre type d'élection. Le vote ethnique est donc un comportement électoral instable. Le calcul des probabilités du vote ethnique le confirme.

Cependant, il est méthodique de mettre en exergue le rôle du pouvoir constituant dans l'appropriation du vote ethnique ainsi que la socialisation politique qui peut permettre de minimiser l'ampleur du vote ethnique et d'en arriver à un vote politique. La démocratie peut donc contribuer à la réduction des inégalités au sein d'une société si les acteurs usent d'ingénierie constitutionnelle pour mettre en rapport déterminant culturel et devenir de l'Etat.

En outre, la complexité des relations entre les acteurs et la profondeur de la problématique du vote ethnique telles qu'elles sont quotidiennement vécues et nous sont apparues au cours de l'analyse interdisent toute conclusion définitive. Seul « ***l'électeur a ses raisons*** » de faire un vote ethnique. Mais, sa liberté d'acte électoral doit être éclairée par la rationalité des lois et des institutions sociales.

Comme **perspectives de recherche**, nous suggérons que l'ethnicité politique soit analysée dans le nouveau constitutionnalisme africain et à l'épreuve d'autres faits tels que la fraude électorale, les violences post-électorales, la justice voire la gouvernance parlementaire en Afrique.

Le jury de soutenance présidé par Monsieur Koffi AHADZI-NONOU, Professeur titulaire de Droit public et de Science politique, Président de l'Université de Lomé (Togo) était composé de :

- Monsieur Théodore HOLO, Professeur titulaire de Droit public et de Science politique (Université d'Abomey-Calavi, Bénin), Président de la Haute Cour de Justice du Bénin, Directeur de thèse ;
- Monsieur Adama Ferdinand KPODAR, Professeur agrégé de Droit public et de Science politique, Université de Lomé (Togo), Rapporteur ;
- Monsieur Mahaman TIDJANI ALOU, Professeur agrégé de Science politique, Université Abdou Moumouni (Niger), Rapporteur ;
- Monsieur Francis AKINDES, Professeur titulaire de Sociologie, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire), Membre;
- Monsieur Albert TINGBE AZALOU, Professeur de Socio-anthropologie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Membre.